



CHARTRE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE DE SAINTE GENEVIEVE

Préambule

La présente charte est destinée à fixer les grands axes de la politique documentaire de la Médiathèque de Sainte Geneviève. Elle fait fonction de référence pour la constitution et le développement des collections. Elle sera réactualisée au plus tard tous les 6 ans.

La charte des collections de la médiathèque de Sainte Geneviève présente les principes selon lesquels sont constituées les collections. Elle détermine les fonds en grands secteurs, les supports qui font l'objet d'acquisitions, les critères de choix ou d'exclusion, les sources d'acquisition, les grandes règles.

Ce document est validé par la collectivité et porté à la connaissance du public.

Missions de la médiathèque municipale

La médiathèque municipale s'inscrit dans un réseau de lecture publique, un service public culturel placé sous la tutelle administrative de la commune.

La médiathèque de Sainte Geneviève est chargée de contribuer à l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. Par le choix de documents et par la mise en place de l'action de médiation elle favorise la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Elle répond ainsi aux principes énoncés dans le Manifeste de la lecture publique de l'Unesco, la charte des bibliothèques ainsi qu'aux préconisations de la Loi Robert adoptée le 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

La collection de la médiathèque de Sainte Geneviève est composée de différents supports (imprimés, audiovisuels, numérique, etc.) afin de garantir la complémentarité des contenus documentaires. Cette collection est constituée dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idée et d'opinions, tout en respectant le principe de neutralité du service public.

Environnement

La commune de Sainte Geneviève compte 3 478 habitants et fait partie de la Communauté de Communes de la Thelloise (environ 61 391 hab.). Il s'agit d'un territoire rural, bordé par le Val de l'Oise au sud et l'agglomération de Beauvais au nord. La proximité de la région parisienne fait significativement augmenter la population de ses communes depuis quelques années et attire de jeunes actifs (30-45 ans) qui s'y installent avec leurs familles.

La municipalité de Sainte Geneviève consciente de l'importance des équipements culturels et du service de lecture publique de qualité pour l'attractivité du territoire et pour la cohésion de sa population porte un projet ambitieux de construction d'une nouvelle médiathèque (700m²), située au 6 rue Maurice Bled, à l'emplacement de l'ancien presbytère et son parc. L'idée consiste à proposer une véritable « maison de service public culturel » pour tous les habitants du territoire. D'un côté elle est conçue comme « un troisième lieu », un espace agréable et convivial qui permet de renouer des liens entre toutes les générations et groupes sociaux, ouvert au numérique, aux ateliers créatifs ainsi qu'aux pratiques artistiques amateurs : un lieu d'échanges et de rencontres. De l'autre côté elle est pensée comme un équipement culturel qui dispose d'une offre documentaire riche, aussi bien papier que numérique, propose à la population une programmation culturelle variée et développe de nombreux partenariats avec les acteurs culturels de la région (Théâtre du Beauvaisis, scène nationale, la Faïencerie de Creil, scène conventionnée, Ciné Rural 60, les compagnies artistiques locales.)

Elle sera constituée d'un hall de convivialité avec un coin presse et café, un espace documentaire et un auditorium. Les accueils France Service auront lieu au sein de la médiathèque dans un espace qui y sera dédiée.

La Communauté de Commune Thelloise ne dispose pas de compétence en matière de lecture publique et il n'y a pas de réseau officiel de coopération inter bibliothécaires. Le nord du territoire est peu couvert, la médiathèque de Sainte Geneviève pourrait devenir un pôle de proximité car elle couvrira un bassin de 10 000 habitants.

Les collections

Accessibilité et valorisation

L'accès aux collections de la médiathèque de Sainte Geneviève est ouvert à tous, la consultation sur place ne demande aucun document, le prêt est réservé aux usagers en possession de la carte de lecteur dont les modalités seront précisées dans le règlement intérieur.

Les usagers peuvent prendre connaissance des documents qui constituent la collection grâce au catalogue informatisé sur place ou sur Internet (l'adresse à venir).

Un service de réservation est proposé au public.

Les documents sont valorisés par la publication de coups de cœur, de sélections, de présentations thématiques.

Organisation de la collection de la médiathèque

Les ressources sont réparties en plusieurs pôles :

- Petite enfance 0-3 ans avec un fonds sur la parentalité
- Albums jeunesse
- Fiction jeunesse
- Fiction Ado/Jeune adulte
- Fiction adultes (fiction/policier/imaginaire/large vision)
- Manga et bd jeunesse

- Manga et bd adultes
- Documentaires Adulte/ jeunesse mélangés repartis en 10 thématiques :

1. Pays et Voyages
2. Nature
3. Santé et bien être
4. Sciences et Techniques
5. Pensée et spiritualité
6. Vie en société
7. Les âges de la vie
8. Loisirs et sports
9. Langue et littérature
10. Art et spectacles

- DVD

- Jeux vidéo

- Jeux de société

Une part non négligeable de la collection matérielle (8%) sera consacrée aux publics spécifiques (malvoyant, les troubles dys et autres handicaps et difficulté de lecture)

On y trouve également des revues et journaux et des postes d'accès internet.

La politique d'acquisition

Un budget est alloué annuellement à la médiathèque de Sainte Geneviève pour ses acquisitions.

Les acquisitions sont effectuées par le personnel qualifié de la médiathèque dans le respect des orientations de la présente charte, complétée par les orientations annuelles d'acquisition et en respectant les critères suivants :

→ *Niveau de lecture*

La médiathèque acquiert des documents destinés à un grand public, pour toutes les tranches d'âge et toutes les catégories socio-professionnelles. La documentation doit permettre aux usagers la possibilité de s'instruire ou de perfectionner ses connaissances dans la plupart des champs de savoir. Cependant la collection n'a pas une vocation à servir les étudiants du supérieur ni un public de chercheurs.

→ *Qualité des documents*

La médiathèque est attentive à la qualité d'écriture, à l'intérêt et à l'exactitude documentaire, à l'actualisation des informations.

→ *Encyclopédisme et le pluralisme*

Les documents couvrent tous les domaines de la connaissance sans prétendre à être exhaustive et les différentes formes d'expression artistique (littérature, cinéma, musique...).

La collection est représentative de l'ensemble des champs du savoir, du pluralisme des idées ainsi que de la production éditoriale.

La médiathèque n'acquiert pas :

- Les documents à caractère raciste et discriminant
- Les ouvrages de propagande politique ou de prosélytisme religieux

→ *Langue*

La collection d'imprimées est essentiellement en langue française. Cependant, certains fonds en langues étrangères sont proposés pour répondre à un besoin d'apprentissage, de culture générale mais aussi de loisir (ex : livres bilingues, albums langues étrangères)

→ *Nombre d'exemplaires acquis*

Afin d'offrir un choix de titres le plus large possible au public, un seul exemplaire des titres choisis sera acquis le plus souvent.

→ *tri et éliminations*

Pour garantir l'actualisation des collections, mais aussi leur attractivité, un renouvellement régulier des collections est opéré. Les collections courantes n'ont pas vocation à être conservées. Les bibliothécaires procéderont de manière régulière au tri de ses collections pour en extraire les documents abimés, obsolètes, non pertinents ou non empruntés. Ceux-ci seront éliminés, remplacés ou actualisés suivant les cas, selon les modalités définies par une délibération du conseil municipal.

→ *suggestions d'achats*

Les usagers sont invités à faire part de leurs souhaits d'achat de documents. Ces suggestions sont prises en compte si elles sont en cohérence avec la politique documentaire de la médiathèque. Elles ne donnent pas lieu à un achat systématique.

→ *dons*

Les dons seront acceptés s'ils sont en accord avec la politique documentaire et la présente charte des collections, et si leur état est irréprochable. Les documents dont la date d'édition remonte à plus de 10 ans (à l'exception des classiques) ne seront pas acceptés.

Validation de la Charte

Ce document est soumis au conseil municipal de la commune de Sainte Geneviève pour validation et communicable au public. Il sert de base à la gestion des collections de la médiathèque.